

Le Monde, 14 mars 2013

Constitution : le choix d'une réforme prudente

Le Parlement examinera quatre textes, « pour offrir à chacun le plus de chances d'être adopté » selon l'Elysée



« Il devrait être la vingt-cinquième révision de la Constitution », dit l'Elysée. Mais la Constitution n'est pas un texte sacré. Elle a été écrite par des hommes de loi, et elle doit évoluer. C'est pourquoi le Président de la République a décidé de lancer une réforme de la Constitution. Cette réforme sera soumise au Parlement, et elle sera adoptée si elle est approuvée par une majorité de deux tiers des députés et des sénateurs. C'est pourquoi le Président a décidé de lancer une réforme de la Constitution. Cette réforme sera soumise au Parlement, et elle sera adoptée si elle est approuvée par une majorité de deux tiers des députés et des sénateurs.

« Maximiser les chances »

« Mais ce n'est pas tout. Il faut aussi s'assurer que la Constitution soit adoptée par une majorité de deux tiers des députés et des sénateurs. C'est pourquoi le Président a décidé de lancer une réforme de la Constitution. Cette réforme sera soumise au Parlement, et elle sera adoptée si elle est approuvée par une majorité de deux tiers des députés et des sénateurs.

Quatre mois pour s'assurer d'une majorité au Congrès

« Mais ce n'est pas tout. Il faut aussi s'assurer que la Constitution soit adoptée par une majorité de deux tiers des députés et des sénateurs. C'est pourquoi le Président a décidé de lancer une réforme de la Constitution. Cette réforme sera soumise au Parlement, et elle sera adoptée si elle est approuvée par une majorité de deux tiers des députés et des sénateurs.

Comment obtenir une majorité des 2/3 au Congrès

1. CONSTITUTIONNELLE

2. POLITIQUE

3. ÉCONOMIQUE

4. SOCIALE

5. CULTURELLE

6. ÉDUCATION

7. SANTÉ

8. ENVIRONNEMENT

9. ÉNERGIE

10. TRANSPORTS

11. DÉFENSE

12. JUSTICE

13. TRAVAIL

14. FAMILLE

15. VIEillesse

16. HANDICAP

17. ÉGALITÉ

18. DROITS HUMAINS

19. ÉTAT DE DROIT

20. SÉCURITÉ

21. ÉCONOMIE

22. ÉCARTÉ

23. ÉCONOMIE

24. ÉCARTÉ

25. ÉCONOMIE

26. ÉCARTÉ

27. ÉCONOMIE

28. ÉCARTÉ

29. ÉCONOMIE

30. ÉCARTÉ

31. ÉCONOMIE

32. ÉCARTÉ

33. ÉCONOMIE

34. ÉCARTÉ

35. ÉCONOMIE

36. ÉCARTÉ

37. ÉCONOMIE

38. ÉCARTÉ

39. ÉCONOMIE

40. ÉCARTÉ

41. ÉCONOMIE

42. ÉCARTÉ

43. ÉCONOMIE

44. ÉCARTÉ

45. ÉCONOMIE

46. ÉCARTÉ

47. ÉCONOMIE

48. ÉCARTÉ

49. ÉCONOMIE

50. ÉCARTÉ

51. ÉCONOMIE

52. ÉCARTÉ

53. ÉCONOMIE

54. ÉCARTÉ

55. ÉCONOMIE

56. ÉCARTÉ

57. ÉCONOMIE

58. ÉCARTÉ

59. ÉCONOMIE

60. ÉCARTÉ

61. ÉCONOMIE

62. ÉCARTÉ

63. ÉCONOMIE

64. ÉCARTÉ

65. ÉCONOMIE

66. ÉCARTÉ

67. ÉCONOMIE

68. ÉCARTÉ

69. ÉCONOMIE

70. ÉCARTÉ

71. ÉCONOMIE

72. ÉCARTÉ

73. ÉCONOMIE

74. ÉCARTÉ

75. ÉCONOMIE

76. ÉCARTÉ

77. ÉCONOMIE

78. ÉCARTÉ

79. ÉCONOMIE

80. ÉCARTÉ

81. ÉCONOMIE

82. ÉCARTÉ

83. ÉCONOMIE

84. ÉCARTÉ

85. ÉCONOMIE

86. ÉCARTÉ

87. ÉCONOMIE

88. ÉCARTÉ

89. ÉCONOMIE

90. ÉCARTÉ

91. ÉCONOMIE

92. ÉCARTÉ

93. ÉCONOMIE

94. ÉCARTÉ

95. ÉCONOMIE

96. ÉCARTÉ

97. ÉCONOMIE

98. ÉCARTÉ

99. ÉCONOMIE

100. ÉCARTÉ